



Convocation au commissariat

Par **faure_old**, le **01/07/2007** à **17:06**

bonjour,rnrnje viens de recevoir une convocation au commissariat de Boulogne Billancourt pour "instruction parquet N° COR : xxxxx"rnrnj'ai téléphoné au gardien de la paix, agent de police judiciaire, chargé de mon dossier. Il m'a dit que ma convocation concernait une plainte déposée à mon encontre, sans vouloir en dire plus. A ma connaissance, seule mon ancienne gardienne a déposé plainte contre moi, il y a 9 mois, car suite à son refus de me délivrer mon courrier, j'avais balancé un coup de pied dans la porte de son logement. Mais cette plainte a été déposée à Paris, lieu de ma résidence à l'époque... Mes questions sont les suivantes:rnr- le commissariat de boulogne où je vis dorénavant peut-il être saisie de "l'affaire"? et cette conocation peut-elle être en rapport avec cette histoire?rn-Qu'est-ce que je risque?rn-Que veut dire le "COR" qui figure dans la référence de mon dossier?rnMerci d'avance pour vos réponses, car je suis dans tous mes états...rnpierre

Par **Adam Kadamon**, le **02/07/2007** à **14:00**

Bonjour, rnrnEffectivement dans le cadre d'une **plainte** déposée dans un lieu "A" alors que vous habitez un lieu "B", la poursuite de l'enquête est à la charge du service territorialement compétent.rnrnLes risques liés au traitement du dossier sont en rapport avec les faits relatés dans la plainte initiale. Il est évident qu'en l'état nous en pouvons vous exposer exactement les risques. Il est normal que, par téléphone, les raisons exactes ne soient pas abordées. L'agent doit s'assurer, sur présentation d'une pièce d'identité, de ne communiquer qu'avec la personne concernée. Difficile par téléphone.rnrnEnfin les références du dossier sont à usage interne (suivi du dossier), sans rapport direct avec les faits.rnrnCordialement.

Par **faure_old**, le **02/07/2007** à **14:45**

merci pour cet éclaircissement.